

Compte rendu de la séance du 10 mars 2020

Secrétaire(s) de la séance:

David PREVOT-PIERRE

Ordre du jour:

- approbation du **Compte Administratif 2019** et du **compte de gestion**.
- vote de l'**affectation du résultat 2019** sur l'exercice 2020.
- débat d'orientation budgétaire.

Subventions :

- avis du SIVS Terre de Légendes pour la mise en place de la Convention Territoriale Globale Séquencée proposée par la CAF des Vosges (ancien Contrat Enfance et Jeunesse) : avis pour la signature des conventions d'objectifs et de financement Bonus CTG et avis favorable quant à la signature de la CCMD en tant que collectivité porteuse de la CTG séquencée.
- délibération précisant le plan de financement d'aménagement de la nouvelle salle de classe après le chantier d'extension (pour la demande de subvention DETR à hauteur de 40%)

Contrat de maintenance :

- avis du SIVS Terre de Légendes quant au contrat d'entretien du système de détection incendie.

SMIC des Vosges :

- validation des modifications des statuts du SMIC des Vosges
- validation quant aux demandes d'adhésions au SMIC des Vosges
- adoption du mode de calcul des contributions des collectivités adhérentes pour 2020

Centre de Gestion des Vosges :

- avis du SIVS Terre de Légendes quant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive (CDG88).
- contrat d'assurance des risques statutaires (2021-2024) : mandatement du CDG88 pour le lancement de la procédure de marché public et le recensement des données statistiques d'absentéisme

Comptabilité :

- révision des frais de scolarité facturés aux communes extérieures du SIVS Terre de Légendes.
- indemnités de conseil 2019 du trésorier.

Informations diverses :

- consignes Coronavirus
- projet "accueil jeunes"
- projet "sorties familles"

Le Président souhaite la bienvenue aux élus présents et rappelle l'échéance des prochaines élections municipales. A cette occasion, il indique qu'il est nécessaire de planifier la prochaine réunion du conseil syndical car les collectivités vont être amenées à se réunir de nombreuses fois dans les semaines à venir (municipalités, conseils: il est convenu de fixer la prochaine réunion syndicale au mercredi 1er avril à 20h30 pour élire le Président ou la Présidente, le budget prévisionnel 2020 étant prévu au conseil syndical deux semaines plus tard.

Il ajoute que le compte-rendu de la précédente réunion sera envoyé ultérieurement, en même temps que le présent.

1° Vote du compte administratif - sivs terre legendes (2020 012)

Jean Vaubourg distribue un état des dépenses et recettes en sections de fonctionnement et investissement ; il lit article par article les résultats de l'année en débit et en crédit, il commente à chaque fois que nécessaire.

Le compte administratif fait état des réalisations suivantes :

FONCTIONNEMENT	BP 2019	Réalisations 2019	Excédent de fonctionnement
Dépenses	430 447,92	342 035,15	25 941,34
Recettes	405 629,56	367 976,49	
Recettes 002	24 818,36		

INVESTISSEMENT	BP 2019	Réalisations 2019	Déficit d'investissement
Dépenses	920 235,36	426 934,80	-304 301,40
Recettes	684 585,61	122 633,40	
Recettes 001	345 718,18		

Déficit TOTAL 2019	- 278 360,06
---------------------------	---------------------

Jean Vaubourg s'est absenté au moment du vote, le vice-président David Prevot-Pierre a mené le vote : le compte administratif a été adopté à l'unanimité.

2° Vote du compte de gestion - sivs terre legendes (2020 013)

Les élus constatent que le compte de gestion présente à l'identique les résultats 2019 du compte administratif. En ce sens, le compte de gestion est validé à l'unanimité.

3° Participation du SIVS TDL à la nouvelle politique CAF (CTG) (2020 014)

Le Président rappelle que depuis de nombreuses années, le SIVS Terre de Légendes développe, avec le soutien de la CAF, une politique d'action sociale et familiale, et œuvre en faveur de l'enfance.

Depuis 2009, la CNAF expérimente la Convention Territoriale Globale sur 14 départements et décide de généraliser ce type de contractualisation avec les collectivités.

La CAF des Vosges sollicite la CCMD et le SIVS Terre de Légendes pour la mise en œuvre d'une CTG sur le territoire intercommunal pour une durée de quatre ans. Ceci remplacera, à terme, les Contrats Enfance et Jeunesse jusqu'alors contractualisés entre le SIVS Terre de Légendes et la CAF des Vosges uniquement. Avec la CTG, la communauté de communes devient le coordinateur des actions sociales et familiales sur le territoire.

Le Président rappelle les quatre missions essentielles de la CAF des Vosges :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents/enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Dans ce contexte, un premier comité de pilotage devrait réunir les acteurs de l'action sociale du territoire d'ici la fin de l'année 2020 pour permettre de partager les grandes tendances et les principaux axes de travail. Un diagnostic enclenchera les réflexions. Il sera conduit par la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire.

Le Président propose d'adopter la Convention Territoriale Globale, ainsi que ses annexes, et de la signer avec les différents partenaires concernés. Les élus du conseil syndical approuve cette nouvelle forme de collaboration avec la CAF des Vosges et la nouvelle implication de la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire.

4° Sollicitation de l'Etat pour l'équipement de la nouvelle salle de classe (2020 015)

Le Président a besoin de l'autorisation du conseil pour effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes financeurs pour le projet d'investissement du nouveau mobilier nécessaires dans le cadre de l'extension de l'établissement scolaire encore en cours, à savoir l'équipement de la nouvelle classe et l'extension du restaurant scolaire.

Les besoins recensés sont les suivants :

Equipement de la cantine (également salle d'accueil périscolaire le matin et le soir) :

- achat d'un nouveau frigo 700L
- mobilier de restauration, éléments de rangement, banquettes, desserte de tri des déchets...

Equipement de la salle de classe :

- bureau enseignant, espaces de rangement, tableau effaçable, vidéoprojecteur...

Plan de financement :

	Montants HT	Montants TTC
Equipelement salle de cantine	6 905,93 €	8 287,11 €
Cuisine : frigo 700L	1 930,00 €	2 316,00 €
Equipelement salle de classe	8 898,33 €	10 677,99 €
	17 734,26 €	21 281,10 €
Soutien des partenaires (en cours d'instruction)		
Etat (DETR) pour 40% des charges HT	7 093,70 €	
CAF des Vosges pour 30% des charges HT	5 320,28 €	
	12 413,98 €	

Il restera à la charge du syndicat scolaire : 5 320,28 euros selon le montant HT ou 8 867,12 euros selon le montant TTC.

Le conseil syndical valide à l'unanimité ce plan de financement.

5° Modification des statuts du SMIC des Vosges (2020 016)

Monsieur JACOB, Président du SMIC des Vosges, souhaite revoir le mode de désignation des délégués du SMIC des Vosges afin de régler les problèmes récurrents de quorum rencontré au cours de ce mandat. Il procède ensuite à la lecture de la proposition de modification de l'article 6.

Après en avoir débattu avec les membres du Comité présents, le Comité syndical adopte à l'unanimité la modification de l'article 6 des statuts du SMIC.

6° Demandes d'adhésion au SMIC des Vosges (2020 017)

Monsieur le Président fait part aux membres du conseil syndical du courrier de Monsieur le Président du *Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges*, invitant le conseil syndical à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par :

le Syndicat mixte PETR du Pays de la Déodatie, le Syndicat intercommunal du secteur de Dompierre et la commune de BAUDRICOURT (canton de Mirecourt) ont demandé leur adhésion au SMIC.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, se prononce favorable à l'adhésion des collectivités précitées.

7° Participation syndicale budgétaire au SMIC des Vosges (2020 018)

Pour les Syndicats de Communes, le mode de contribution resterait inchangé par rapport à l'année 2019, à savoir :

Droit d'adhésion de 50 € + Forfait de 188 € + 10 % x [(nombre d'habitants des communes composant le groupement, non adhérentes à titre individuel) x 0.48 €/an]

La participation syndicale budgétaire au SMIC des Vosges, pour le SIVS Terre de Légendes est de 243,33 euros. Aucune opposition de la part des élus du conseil syndical Terre de Légendes.

8° Convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG88 (2020 019)

Le Président rappelle que le SIVS Terre de Légendes ne dispose pas de médecine interne et qu'il est délicat de suivre l'état de santé des agents de manière correcte. La souscription de cette convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG88 permettrait de pallier à ce manque.

Les élus du SIVS Terre de Légendes se positionnent favorablement quant à cette nouvelle convention.

9° Frais de scolarité appliqués aux communes extérieures du SIVS Terre de Légendes (2020 020)

Certains élèves fréquentant l'école Terre de Légendes sont domiciliés dans des communes extérieures au SIVS TERRE DE LEGENDES, une participation financière des communes extérieures peut être demandée ; en ce sens, Monsieur le président rappelle le précédent montant de la participation des communes extérieures. Considérant que les tarifs n'ont pas été révisés depuis 2014, il convient d'ajuster le montant des frais réels de ces scolarités.

Le conseil syndical décide d'appliquer à partir de la rentrée 2020/2021 les tarifs suivants :

- 450 euros par année scolaire pour un enfant scolarisé du CP au CM2.
- 900 euros par année scolaire pour un enfant scolarisé de la PS à la GS.

10° Indemnités de conseil 2019 du trésorier. (2020 021)

Le Président soumet au conseil syndical le détail des indemnités de conseil pour le trésorier cette année 2019 (indemnités calculées sur les 3 années antérieures).

Bien qu'une précédente délibération (01/09062015) permette déjà le versement de cette indemnité, il tient à s'assurer que le principe de versement est toujours d'actualité.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une opposition d'attribuer au trésorier l'indemnité de conseil de l'année 2019 pour un montant de 338,71 euros bruts (306,45 euros nets).

Informations diverses :

a) COVID-19.

Pour le moment, il n'y a pas de consignes particulières mais le SIVS Terre de Légendes a sensibilisé davantage les enfants au lavage des mains (affichage d'illustrations devant les lavabos, disposition du personnel x2 dans chaque wc) et a mis en place des bobines de dévidage, donc l'essuyage est bien individuel.

b) Proposition de création d'un "club jeunes" ou "club ados".

Sandra Muller prend la parole pour informer les élus qu'elle observe de plus en plus de demandes d'inscription pour des collégiens, anciens élèves de l'école terre de légendes. Ceux-ci reviennent par nostalgie ou accompagnent leurs petits frères et soeurs. C'est un plaisir de les accueillir car le groupe est dynamique et tout le monde s'entend bien. Néanmoins, pour que ce petit groupe s'épanouisse encore davantage, la directrice des accueils extrascolaires propose à l'essai d'ouvrir un accueil pour les collégiens, bien distinct du groupe des maternelles, des primaires, avec une animatrice spécifiques sur ces temps d'animation.

Les élus acceptent la proposition et permettent ainsi à Sandra Muller d'approfondir la démarche et de solliciter les intercoluteurs habituels pour la mise en place de ce projet aux prochaines vacances.

c) Proposition de "sorties familles".

Sandra Muller propose cette fois au SIVS Terre de Légendes d'organiser pour la première fois des "sorties familles" le week-end (samedi OU dimanche, selon les possibilités et opportunités), sans hébergement. L'idée étant de faire profiter au plus grand nombre des sorties et thèmes variés, à partager en famille, tout en bénéficiant de "tarifs groupes". Les familles se verraient donc proposer un forfait entrée + transport qui devrait être plus avantageux d'un point de vue économique que de partir seul.

Il est suggéré d'en parler à l'association de parents d'élèves.
Ce sera chose faite dans les prochains jours.

d) Remerciements.

Jean Vaubourg tient à remercier Jean-Luc Thierry pour sa disponibilité et ses compétences : ses interventions bénévoles au niveau de la chaudière mais aussi sur les blocs de sécurité incendie ont permis de fortes économies au SIVS.

Fin du conseil syndical à 21h30.

Pour validation du présent compte-rendu,

Le Président, Jean Vaubourg.



Le Vice-Président, secrétaire de séance, David Prevot-Pierre.